



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 7 décembre 2021

Délibération n°61/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 7 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 24 novembre 2021.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fatna ZIAD et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ et Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD, mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Cours de Français Langue Etrangère – Partenariat entre l'Alliance Française de Bordeaux, le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin

Les écoles de l'image accueillent, pour la plupart, des étudiants internationaux mais en faible nombre. Elles ne peuvent se permettre individuellement de proposer des cours de Français Langue Etrangère pourtant demandés par les étudiants internationaux.

Parallèlement, les studios d'animation accueillent de plus en plus de salariés internationaux pour pallier le manque de main d'œuvre nationale dans un secteur en plein essor.

Le Pôle Image Magelis souhaite de son côté développer l'internationalisation du Campus et a pour mission l'organisation de la concertation entre les écoles, la mise en réseau des acteurs, le développement des partenariats et la mutualisation de cours et conférences.

Pour répondre à ces différents enjeux, il a donc été proposé d'organiser des cours mutualisés de Français Langue Etrangère ouverts à la fois aux étudiants, salariés et auteurs internationaux.

Les Alliances Françaises bénéficiant d'une reconnaissance internationale et étant présentes dans le monde entier, le Pôle Image et le Cnam-Enjmin ont rapidement décidé de les solliciter. L'Alliance Française de Bordeaux a ainsi été contactée en juin 2021 et a tout de suite fait part de son intérêt pour le projet. Le Cnam-Enjmin, partie prenante du projet, a proposé d'accueillir l'Alliance Française dans ses locaux.

L'Alliance Française de Bordeaux, le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin se sont ainsi associés pour offrir aux étudiants, salariés et auteurs internationaux du Pôle Image des cours de Français Langue Etrangère dès la rentrée 2021.

Avec ce partenariat le Pôle Image Magelis souhaite favoriser l'accueil d'étudiants internationaux au sein des écoles de l'image mais aussi faciliter l'accueil de salariés internationaux au sein des studios d'animation. L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire et la dimension internationale de l'écosystème en encourageant l'ouverture d'esprit et la diversité des cultures et des pratiques dans des secteurs d'activité très internationalisés.

En pratique, les cours sont ouverts aux étudiants, salariés, auteurs internationaux du Pôle Image ainsi qu'aux résidents de la Maison des Auteurs.

En fonction des places disponibles, ils pourront être ouverts aux étudiants des autres écoles (CESI, IFSI, Campus des Valois) ainsi qu'à toute personne extérieure désireuse de perfectionner son Français.

Les cours ont débuté le 5 octobre. Ils se déroulent dans les locaux du Cnam-Enjmin.

Trois groupes de niveau sont proposés : Débutants, Intermédiaires, Avancés.

Les cours ont lieu les mardis et jeudis de 18h00 à 20h00, soit 4 heures par semaine pour chaque niveau. L'inscription donne également accès à la plateforme de l'Alliance Française.

Les étudiants, auteurs et salariés internationaux bénéficient de tarifs négociés grâce au soutien financier de Magelis.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 39 900 € pour l'année universitaire 2021-2022.

La participation financière sollicitée auprès du Smpi Magelis pour l'année universitaire 2021-2022 s'élève à 10 000 € maximum. Cette participation doit servir à couvrir une partie des frais d'enseignement. Une régularisation sera faite en fin d'année universitaire en fonction du nombre d'inscrits et des recettes générées. La subvention pourra alors être revue à la baisse et en aucun cas à la hausse.

Le projet de convention relatif à cette action qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des trois partenaires (Alliance Française de Bordeaux, Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Cnam-Enjmin) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis. Elle fixe également des engagements précis en termes de communication.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année universitaire 2021-2022 ;
- autorisent monsieur le Président à la signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 10 déc. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 10 déc. 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 10 décembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

